

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DEVE 53** Subvention (5.000 euros) à l'association Happyculteur pour son projet de formation des citoyens et apiculteurs de Paris à une apiculture naturelle.

**Mme Audrey PULVAR, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Happyculteur ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Happyculteurs dont le siège social est situé au 64 rue des Rondeaux (Paris 20<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**